

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4373

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres - Exercice 2014

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4373**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres - Exercice 2014**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Charte de la participation adoptée par la Communauté urbaine de Lyon en mai 2003 donne le sens politique et les engagements pris par les élus afin de développer une démocratie plus participative dans l'agglomération. Encourager la participation citoyenne, développer le débat public, favoriser l'articulation entre les différentes échelles territoriales de la participation des habitants à la vie de la cité (quartier, commune, agglomération, etc.) sont les principaux objectifs poursuivis par l'ensemble des dispositifs de participation citoyenne mis en œuvre depuis l'adoption de la Charte.

Pour associer pleinement les comités d'intérêts locaux (CIL) à ces démarches de participation citoyenne, la Communauté urbaine s'appuie fortement sur l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) de la Communauté urbaine, par ailleurs cofondateur du Carrefour national des associations d'habitants et des comités de quartiers (Carnaq). L'UCIL, fédération fondée en 1960, regroupe 50 CIL ou comités d'habitants répartis sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine et représente quelque 10 000 adhérents indirects. Son action porte principalement dans les domaines suivants :

- l'information et la formation des habitants en matière d'urbanisme et de déplacements,
- la sauvegarde, la valorisation et la promotion du patrimoine dans l'agglomération lyonnaise,
- la promotion du droit des habitants à participer à l'élaboration de la planification urbaine,
- l'environnement et le développement durable

L'UCIL est un acteur relais important pour la Communauté urbaine. Membre du Conseil de développement, l'UCIL participe très activement aux réflexions et contributions sur l'élaboration de la stratégie et des politiques publiques d'agglomération (groupes de travail dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), politique de déplacements, tant à pied qu'en 2 roues, en voitures ou en transports en commun (TC), etc. L'UCIL est également membre de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Communauté urbaine et participe ainsi au suivi de la gestion des services publics et à la réflexion sur leur amélioration, en s'investissant, notamment, au sein des groupes de travail sur l'eau-assainissement, le traitement des déchets et le chauffage urbain.

Enfin, sur les périmètres concernés, les CIL et l'UCIL s'investissent localement dans les processus de concertation mis en œuvre sur les projets d'aménagement, en particulier au travers des comités de suivi participatif (La Duchère, Carré de Soie, Entrée est, Confluence, etc.).

Une meilleure appréhension des enjeux d'agglomération par les membres de l'UCIL est essentielle pour faciliter et améliorer la participation de l'UCIL à l'ensemble de ces démarches. Ainsi, afin d'accompagner l'UCIL dans cette démarche, la Communauté urbaine a souhaité, depuis 2006, soutenir l'UCIL dans le développement de son rôle de sensibilisation de ses membres à une culture citoyenne d'agglomération.

Cette sensibilisation passe par un certain nombre d'actions conduites et à poursuivre par l'UCIL : les états généraux qui ont mis en évidence l'importance du patrimoine dans notre agglomération, et découlant, la priorité à donner à diversifier les modes de transmission et la communication pour mieux faire connaître le patrimoine de notre agglomération.

En 2013, l'UCIL s'est plus particulièrement attachée à :

- développer les liens entre le Conseil de développement de la Communauté urbaine et les habitants en mobilisant les CIL sur les sujets traités par le Conseil de développement (remontée des avis des habitants, diffusion et explication des contributions, etc.), en particulier sur le groupe de travail "Construction métropolitaine",
- poursuivre la formation des membres des CIL et tous les citoyens intéressés aux outils de l'aménagement et plus précisément à la compréhension et à la lecture du PLU-H, ce qui a permis une participation active aux différentes réunions territoriales organisées par la Communauté urbaine et les communes,
- poursuivre le travail de ses commissions sur les thématiques des déplacements et de l'aménagement pour le partager avec les citoyens et habitants et ainsi les informer et les former pour une meilleure implication dans la vie locale,
- mutualiser les expériences des CIL dans les actions et manifestations visant à accroître le lien social dans les quartiers (par l'organisation de fêtes, manifestations, sorties pédestres, etc.) afin de les multiplier dans l'agglomération. Ceci s'est traduit par la création d'une nouvelle commission permanente : la "commission vie de quartier",
- présenter et expliquer les politiques publiques aux habitants par l'intermédiaire des CIL et faire retour aux pouvoirs publics des remarques et attentes exprimées.

En 2014, l'UCIL poursuivra ces travaux en orientant son action, plus particulièrement sur :

- la formation des membres des CIL et de tous les citoyens intéressés aux outils de l'aménagement, et plus précisément à la compréhension et à la lecture du PLU-H,
- l'implication dans les démarches de concertation sur les projets d'aménagement, en particulier Garibaldi, Rives de Saône, Carré de Soie, Confluence, La Duchère,
- l'organisation d'une nouvelle édition des états généraux du patrimoine,
- une participation active aux démarches qui seront initiées par la Communauté urbaine dans le cadre de la Métropole.

Considérant la réelle valeur ajoutée de ces démarches et réflexions il est ainsi proposé au Conseil que la Communauté urbaine participe à hauteur de 10 000 € pour l'année 2014. Pour mémoire, une subvention de 10 000 € avait été également accordée pour l'année 2013.

Budget prévisionnel 2014 de l'UCIL :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires, charges salariales et formation	13 000	cotisations des comités d'intérêts locaux (CIL)	2 300
actions, réunions, colloques	1 750	assurances des CIL	1900
fonctionnement	4 250	subvention Ville de Lyon	5 000
charges locatives, assurances	4 200	subvention Département du Rhône	5 000
honoraires	1 000	subvention de la Communauté urbaine de Lyon	10 000
Total	24 200	Total	24 200

Un bilan d'activités sera remis par l'UCIL à la Communauté urbaine et une évaluation de l'utilisation des fonds et des résultats obtenus, conformément aux objectifs fixés, sera réalisée par la direction de la prospective et du dialogue public (DPDP) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € pour l'année 2014 au profit de l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres et des citoyens au cours de l'exercice 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'UCIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 657 4 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.